



Le 2 septembre 2020

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : cardinal.joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-3
Votre dossier : R-4123-2020 / Notre dossier : R060792

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »), dépose ses réponses à la demande de renseignement no. 2 de la Régie, au dossier mentionné en objet à la **pièce HQCF-4, document 1**.

Tel qu'indiqué à la réponse à la question 3 de la demande de renseignement le Coordonnateur entend déposer une demande amendée au présent dossier relativement à la mise en vigueur de l'exigence 2 de la norme EOP-010-1, et ce, dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL

p.j.